

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

N° CD73

AMENDEMENT

présenté par
M. Daubié, M. Cosson, Mme Josso, M. Ott et M. Pahun

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--